

Restitution des réflexions du groupe de travail sur les terrasses

Mercredi 15 mars 2023 – 17h15 à 19h00

Objectifs

- ✓ Vous informer sur la démarche du groupe de travail
- ✓ Vous restituer le résultat des travaux réalisés
- ✓ Recueillir vos questions pour enrichir la réflexion

Sommaire

1. Présentation de **la démarche** : contexte, résultats, perspectives – 25 minutes
2. **Questions / réponses** – 40 minutes
3. Tour de réactions et **suggestions éventuelles** – 10 minutes
4. Rebonds et **conclusion** – 10 minutes.

**1. Présentation de la démarche :
contexte, résultats et perspectives.**

25 minutes

Une ville qui change

Les usages du domaine publics sont nombreux, se diversifient et peuvent développer des tensions.



- ✓ Un partage de l'espace public plus équilibré et apaisé est nécessaire.

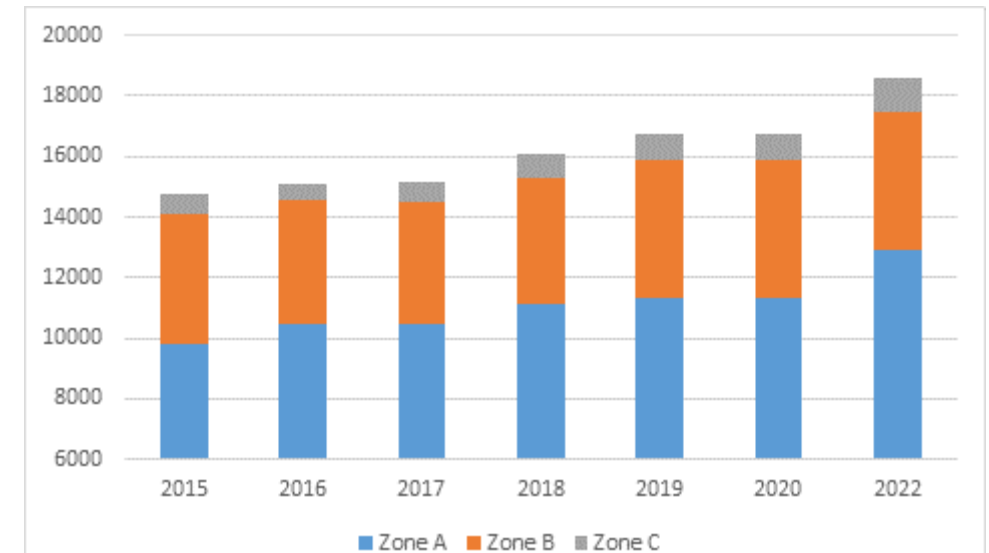
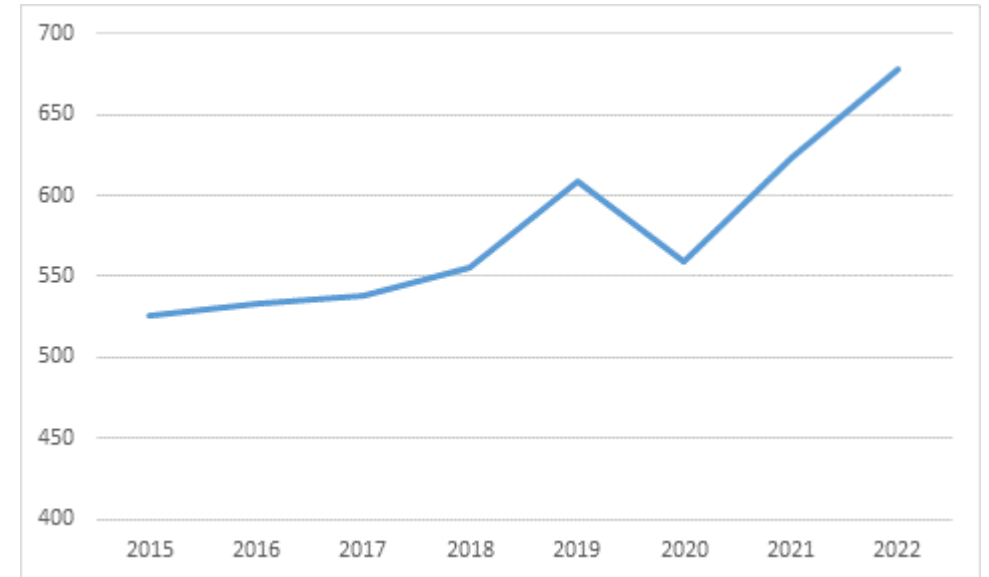


EVOLUTION EN 8 ANS 2015-2022

+34% de terrasses

- 2022 : 659 terrasses
 - 18 500 m² en été
 - 8 500 m² en hiver

+ 26% de surface occupée



Application du décret Bertrand (2006)



Application du protocole sanitaire (2020-2021)

Surface extension exceptionnelle : 27 m²

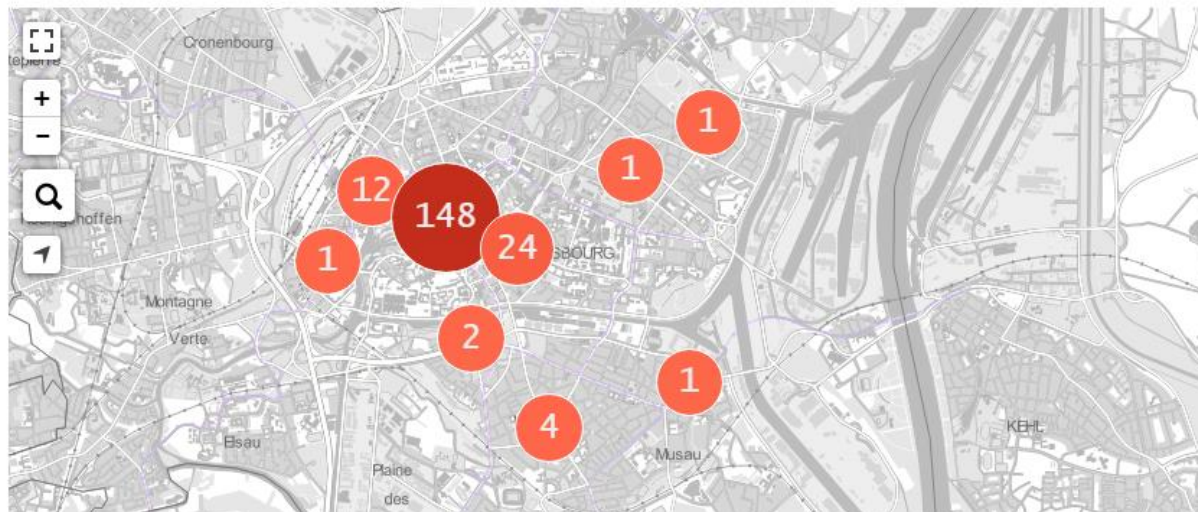
Surface autorisée en été : 76 m² | Surface autorisée en hiver : 32 m²

6 PCE SAINT-THOMAS
Strasbourg



Terrasses autorisées en 2021 – extensions exceptionnelles

Informations | Tableau | Carte | Export | API



Un groupe de travail: méthode & démarche de réflexion

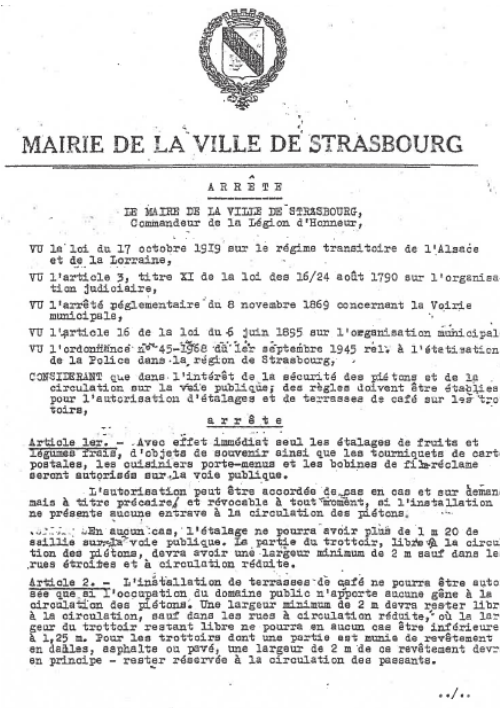
Arrêté du 6
décembre
1951

Décret du 15
novembre
2006

Pandémie de
COVID
2020 - 2021

Groupe de
travail
2022

Restitution
au grand
public

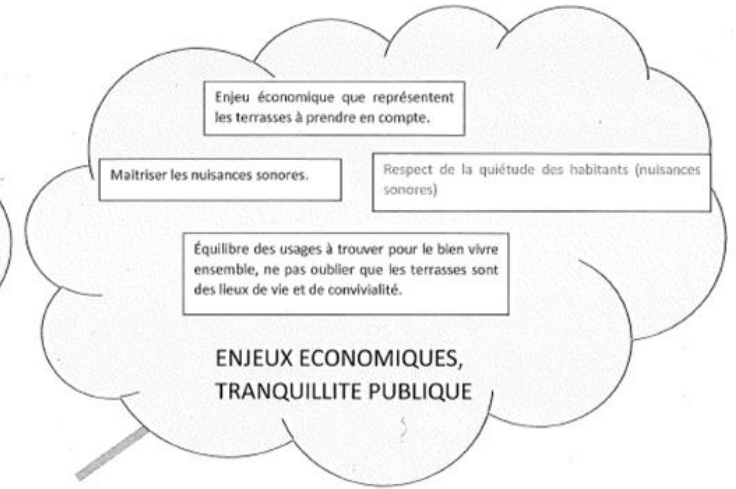


- Dispositif d'extensions exceptionnelles de terrasses en 2020 et en 2021
- Groupe de travail exceptionnel sur les extensions de terrasses en 2021
- Réunion du 05 avril
- Réunion du 04 mai
- Réunion du 08 juin
- Réunion du 05 juillet
- Réunion du 05 septembre
- Réunion du 15 novembre
- Réunion du 19 décembre

- **5 « collègues » reliés** : habitants, professionnels, agents de la ville, représentants associatifs, élus
- **1 sondage** individuel pour identifier les enjeux généraux
- **7 réunions de réflexion, propositions, productions** et de confrontation de points de vue
- **5 interventions d'experts** pour acculturer, inspirer et nourrir la réflexion
- **7 comptes-rendus** publiés dans un espace partagé pour amendement

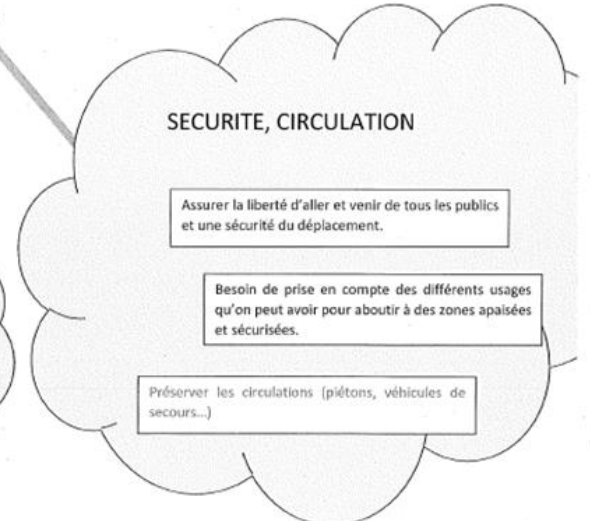
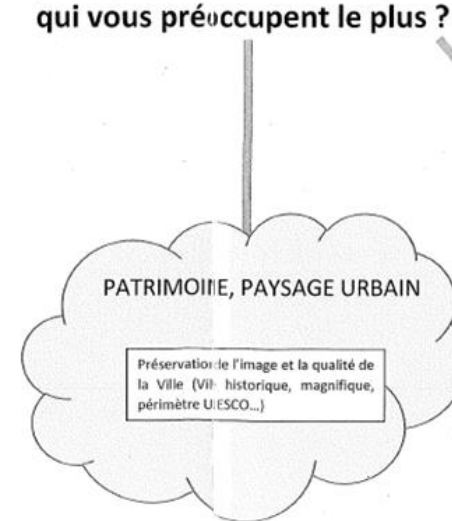
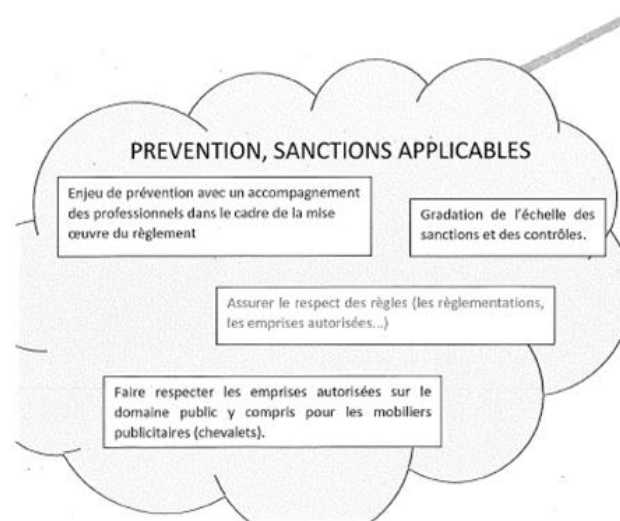


- Un point de départ
- Des sujets choisis pour traiter ces enjeux en les ramenant à ceux de la réglementation



Quels sont les enjeux liés à la réglementation des terrasses

qui vous préoccupent le plus ?



Invariants à respecter :

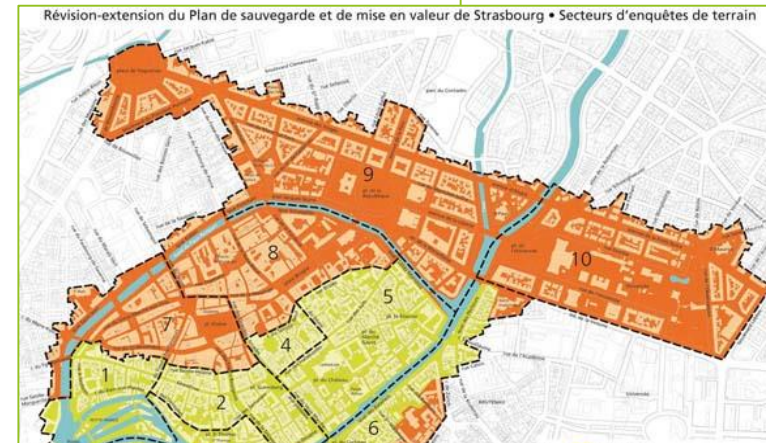
- Flux de circulation et configuration de la voie
- Sécurisation des cohabitations des usagers du domaine public en zone piétonne
- Accessibilité des secours en ville
- Préservation du patrimoine
- Une même règle pour tous
- Des projets de transformation de l'espace public ...

PLAN PIETON 2021-2030

Les 11 points du plan piéton 2021-2030

Le plan piéton 2021-2030 se compose de 11 points qui s

1. Repenser la marche et l'accès à la ville pour tou
2. Assurer des continuités piétonnes
3. Apaiser la voirie pour favoriser tous les usages
4. Favoriser la marche vers l'école et développer le
5. Faciliter les franchissements des axes majeurs
6. Améliorer les perméabilités piétonnes du territ



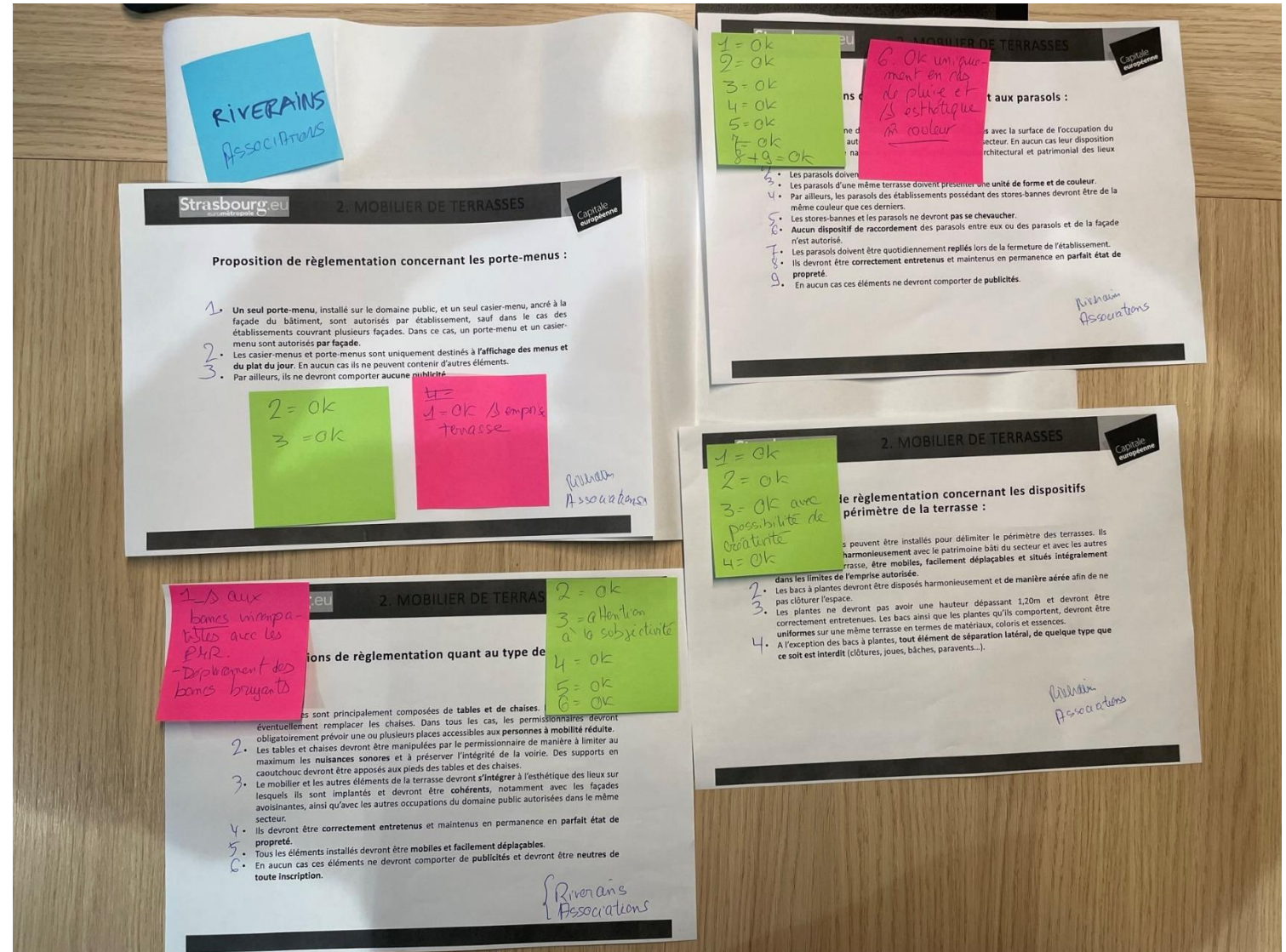
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)

le agréable par des espaces pu
n compte le piéton dans les no
its d'usage de l'espace public
menter, évaluer
positivement, créer des événer

- SECURITE INCENDIE : Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- ACCESSIBILITE DES SERVICES TECHNIQUES : Propreté urbaine
- GESTION DU BRUIT, QUESTIONS SANITAIRES : Service Hygiène et Santé Environnementale
- PATRIMOINE : Architecte des Bâtiments de France
- LIVRAISONS : Société de logistique urbaine



- **Partage** des premiers éléments retenus par la collectivité sur la base des échanges du groupe de travail.
- **Confrontation** de ces éléments pour **prendre du recul**, **repréciser**, **compléter** voire remettre en question certaines intentions



Expérimentations & pragmatisme

- Création de terrasses en **zone de trafic limité**



- **Traçages réalisés par secteurs prioritaires**

1. Gare /Axe Maire Kuss et transversales
2. Petite France / Axes 22 Novembre-Grand 'Rue
3. Cathédrale / Vieux marché Poissons – Maroquin
4. Quai Bateliers - Krutenau



- La Grand 'Rue :

AVANT



APRES



- La Rue du Maire Kuss :

AVANT



APRES



- Des contrôles coordonnés entre les services, en chiffres:

- **1500 contrôles effectués** du 1^{er} mars au 31 octobre
- **250 rappels** à la réglementation envoyés par courriel
- **120 rappels** à la réglementation opérés sur site par la Police Municipale
- **30 mises en demeure** envoyées par courrier
- **46 verbalisations** par la Police Municipale

- des améliorations esthétiques pourraient être apportées.

**Élaboration de principes
en vue du futur
Règlement des usages du domaine Public**

I. EMPRISES ET HEURES DE FERMETURE

1. **Renforcer** les règles de définition des emprises notamment à l'aide d'un vademecum.
2. **Conditionner le format des terrasses** à la gestion de celles-ci.
3. Privilégier un **horaire de fermeture de terrasse harmonisé, incluant le rangement** de la terrasse, avec **possibilité d'une extension horaire** en fonction notamment du **type d'établissement** et du **voisinage**, mais aussi **restriction** pour des **secteurs tendus** ou en fonction de la **tenue de l'établissement**.

II. CONTRÔLE ET TRANSPARENCES DES AUTORISATIONS DÉLIVRÉES

1. **Renforcer la transparence des autorisations** même pour les terrasses de petit-format de type tables d'appels.
2. **Renforcer la communication autour de ce qui est susceptible d'être autorisé** en termes d'éléments annexes, tels les bacs à végétaux notamment.
3. **Cibler** les contrôles plus particulièrement sur les « mauvais clients » et les occupations illicites.

III. TERRASSES PETIT-DÉJEUNER / TABLES D'APPELS

1. Réserver les terrasses petit-déjeuner aux établissements **selon l'activité exercée** et sur un **format limité** en garantissant la **transparence** de l'autorisation.
2. Répondre au besoin de visibilité des commerçants qui ne peuvent pas disposer d'une terrasse.

IV. Stockage du mobilier de terrasses

1. Veiller à **préserver l'accessibilité** du domaine public.
2. Encadrer le cas échéant le stockage du mobilier sur le domaine public en **précisant les modalités de stockage** et assurer une **transparence** de l'autorisation.
3. Veiller au retrait de l'ensemble des éléments constitutifs de la terrasse en dehors des périodes d'exploitation de la terrasse.

Les suites envisagées

- Une **commission du domaine public** est créée en Conseil municipal du 20 mars 2023.
- Cette commission sera composée de représentants des habitants, d'experts, de la profession, d'élus et de l'administration.
- Cette commission se réunira sur l'ensemble des questions concernant le domaine public, mais déjà sur les terrasses en 2023:
- D'ici la rentrée, elle axera prioritairement ses travaux sur le sujet du nouveau règlement des usages du Domaine Public

2023

Mise en application
du volet terrasses

REGLEMENT
DES USAGES DU
DOMAINE
PUBLIC



Suivi des travaux
dans le cadre d'une

COMMISSION
DU DOMAINE
PUBLIC



2024

Poursuite de la
démarche de
réglementation sur
les

ETALAGES

souvenirs,
congélateurs, fruits et
légumes...



Poursuite de la
démarche de
réglementation sur
les

AUTRES
OCCUPATIONS
DU DOMAINE
PUBLIC

2. Questions / Réponses

40 minutes

Allez sur www.menti.com

et utilisez le code 8586 7255

3. Tour de réactions et/ou suggestions.

10 minutes

Allez sur www.menti.com
et utilisez le code 8586 7255

4. Rebonds et conclusion.

10 minutes

Merci pour vos contributions de ce soir !

**Restitution des échanges sur:
*participer.strasbourg.eu***